

Convention de partenariat entre l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Caisse Congés Intempéries BTP de la Région Méditerranée

Lundi 14 octobre 2019, **Philippe Korcia** et **Dominique Clément**, respectivement président du conseil d'administration de l'Urssaf Paca et directeur régional, et **André Tiquet**, président de la Caisse CIBTP de la Région Méditerranée, vont signer une convention de partenariat.

Une première au niveau national !

L'objectif de cette convention est d'optimiser la qualité du service rendu aux entreprises du bâtiment et des travaux publics, en facilitant notamment la coordination des politiques d'accompagnement par la prévention et la détection de leurs difficultés.

Elle ambitionne également de concourir à la mise en œuvre d'une concurrence saine et loyale en veillant à ce que les entreprises de la Profession du BTP répondent toutes aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent.

Une démarche collaborative conjointe sera engagée sur les axes forts suivants :

- L'accompagnement des entreprises avec une politique de conseil et de prévention sur la réglementation, la sécurisation juridique et l'accomplissement des formalités administratives,
- L'amélioration de la connaissance et de l'application de la législation sociale dans le cadre du contrôle afin d'en diminuer l'appréhension
- La simplification des démarches par des échanges dématérialisés,
- Le renforcement de la coopération pour lutter plus efficacement contre le travail dissimulé et la concurrence déloyale,
- La mise en place d'un dispositif simple, rapide et efficace pour traiter les difficultés éventuelles rencontrées par les entreprises,
- L'échange de données statistiques pour une meilleure connaissance du tissu économique régional et /ou local.

Quelques chiffres

L'Urssaf Paca (2018)

584 343 comptes cotisants

27.5 milliards d'euros encaissés

+ **164** millions d'euros redressés dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé

11 457 délais accordés

La CIBTP Méditerranée (2018/2019)

28.500 entreprises adhérentes

+ de **510 millions** d'euros de cotisations encaissées

130.000 salariés indemnisés

Près de **1.000** délais accordés